

## **Biologie médicale et candidats à la présidentielle : la santé n'est vraiment pas une priorité !**

Paris, le 4 mai 2017 • Alors que la biologie médicale entre encore dans le cadre de 70 % des diagnostics réalisés en France, il semble bien que les 2 candidats n'aient pas pris la dimension des enjeux actuels. De fait, aucun d'entre eux n'a répondu à l'interpellation commune du SDB (Syndicat des biologistes), du SJBM (Syndicat des jeunes biologistes médicaux) et du SLBC (Syndicat des laboratoires de biologie clinique) sur les mesures concrètes qu'ils prendraient pour faire respecter la loi contre la financiarisation de la biologie médicale. Des mesures pourtant nécessaires pour conserver l'indépendance de la biologie médicale et préserver l'accès à des soins de qualité pour tous les Français !

Alors que les candidats avaient répondu aux questions posées en février dernier par les 3 Syndicats de biologistes, aujourd'hui, en plein entre deux tours, aucun des 2 candidats restant ne s'est donné la peine de répondre de manière concrète à la nouvelle question majeure pour la profession posée récemment : « par quels moyens comptez-vous faire respecter la loi et ainsi stopper réellement la prise de contrôle de la biologie médicale française par les acteurs financiers ? ». Sur cette absence de réponse des candidats à ce jour, François Blanchecotte président du SDB s'interroge : *“ce désintérêt présage-t-il une financiarisation de la biologie médicale contre laquelle nous luttons depuis plusieurs années ? Quelle place le futur président accorde-t-il aux 500 000 patients qui se rendent chaque jour dans un laboratoire de proximité ?”*.

### **Exclure définitivement la biologie médicale de toute logique financière**

La loi de 2013 a posé le principe de la sanctuarisation, au même titre que pour les autres activités de santé, de la biologie médicale vis-à-vis des enjeux purement financiers. C'est là la meilleure garantie de préservation de l'indépendance des biologistes médicaux, nécessaire pour tout professionnel de santé. Cette indépendance est requise afin que le biologiste médical ne soit pas soumis aux seuls impératifs de rentabilité financière, lesquels ne lui permettraient pas d'assurer le meilleur soin à son patient. Les laboratoires de biologie médicale doivent donc tous appartenir et être contrôlés par des biologistes médicaux en exercice. Cependant, la loi présente encore des failles. De plus, les règles en place ne sont pas respectées par certains acteurs qui continuent à se développer en contradiction avec l'esprit et la lettre de la loi.

C'est pourquoi les syndicats ont souhaité interroger le futur président sur la question des moyens qu'il compte mettre en place pour faire respecter les textes. N'étant absolument pas respectés actuellement cela crée de nombreuses situations inacceptables et dangereuses pour l'indépendance d'une discipline médicale centrale pour l'avenir de la médecine.

#### **Contacts Presse : LauMa communication**

Laurent Mignon - laurent.mignon@lauma-communication.com - tél : 01 73 03 05 20

Emmanuelle Klein - emmanuelle.klein@lauma-communication.com - tél : 01 73 03 05 22